

# Compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

## **1) Approbation du compte administratif de la commune**

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité.

Le compte administratif pour l'année 2020 affiche un résultat de clôture de :

l 369 839,53 € en fonctionnement

l - 226 347,63 € en investissement

## **2) Approbation du compte administratif 2020 – Budget VVF**

Les comptes font apparaître un résultat de clôture de :

l 51 583.52 € en fonctionnement

l 59 131.89 € en investissement

## **3) Adoption du règlement des associations**

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement concernant les demandes de subventions aux associations loi 1901. Ce règlement a été amendé par la commission qui s'est réunie à plusieurs reprises. Il fait état de l'accompagnement des associations locales dans la réalisation de leurs projets et le soutien de leurs actions.

Ce règlement précise les règles d'attribution des subventions municipales au titre des associations.

Ce dernier ne concerne que les aides financières allouées par la commune, à distinguer des subventions en nature. Il en définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement.

Le règlement sera disponible sur le site de la mairie.

Voté à l'unanimité.

## **4) Validation du programme de l'été**

- 11 juillet : brocante
- 14 juillet : Arts de la rue (lieu à déterminer)
- 17 juillet : Conférence sur les moulins, animée par Alain GROISIER (20 h à l'Espace Associatif et Culturel)
- 18 juillet : Site moulins de Neyzac - pique-nique tiré du sac (apéritif et animation pris en charge par la Mairie)
- 21 juillet : Concert « Melba » (chanson électro/participation The Voice) 1 500 € TTC
- 28 juillet : Concert « Alkabaya (chanson festive) 1 600 € TTC

- **04 août : Arts de la rue et marché des artisans place du marché**
- **07 août : Capito Feist (espace de Chapeuil) + feu d'artifice**
- **11 août : Concert « Les Mécanos » (groupe vocal) 1 300 € TTC**
- **18 août : Les omelettes des pompiers**
- **25 août : Arts de la rue (lieu à déterminer)**

\*\*\*\*\*

- **Le budget Mairie de 7 000 € étant trop juste pour le prévisionnel annoncé, le CA d'Agora décide d'ajouter 2 000 € (excédent 2020).**

**5) Création d'un poste à temps non complet de 17h50 hebdomadaires : Chef de Projet « Petites Villes de Demain ».**

Le Chef de Projet sera recruté sur deux temps non complet de 17h50 à compter du 15 juin 2021, répartis sur les communes de Saint-Julien-Chapteuil et du Monastier-sur-Gazeille.

Rattachée aux Maires des deux communes, cette personne sera amenée à travailler étroitement avec les Maires et les Elus, avec pour mission :

- l Préparer la programmation coordonnée des deux projets de territoire
- l Mettre en œuvre le programme d'action opérationnel
- l Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- l Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Publié le Jeudi 22 Avril 2021